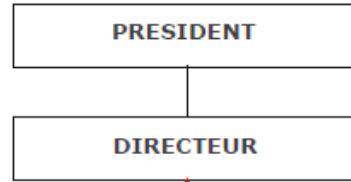


Retour sur les bonnes pratiques en matière de documents d'urbanisme numériques

PIGMA – GIP ATGeRi - Groupe de travail

- 1. Présentation de l'ADACL**
- 2. Rappel de la démarche de numérisation**
- 3. L'état des lieux de la numérisation des documents d'urbanisme dans les Landes**
- 4. Les pratiques de l'ADACL**
 - 2.1. la phase amont**
 - 2.2. la phase projet**
 - 2.3. la phase évaluation – suivi**
- 5. Les réflexions en cours**



SERVICES OPERATIONNELS

SERVICE FONCTIONNEL

SERVICE JURIDIQUE ET FINANCIER

Cellule affaires juridiques et financières

Conseil et expertise juridique auprès des collectivités adhérentes :

- élaboration de documents et actes administratifs
- suivi de procédures
- journal mensuel d'information
- finances locales

Cellule Formation des Elus

- Préparation des catalogues
- Organisation des stages
- Gestion des inscriptions
- Rédaction de supports d'information

SERVICE CONNAISSANCE DES TERRITOIRES

Cellule IGECOM 40

Collecte, traitement et diffusion d'informations géographiques

Publication des données collectées sur l'extranet cartographique IGECOM 40 ou à la demande

Accompagnement des collectivités adhérentes dans leur démarche SIG : traitement de données spécifiques, requêtes spatiales, édition de documents

Cellule Observatoire Territorial

Collecte et gestion d'informations dans les domaines foncier, socio-démographique, de l'habitat et de l'économie.

Production d'analyses et de diagnostics territoriaux

Contributions à l'évaluation des politiques locales d'aménagement

SERVICE URBANISME

Chargés de mission territoriaux

Accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de leurs politiques de développement territorial durable :

- élaboration et adaptation des documents de planification urbaine
- conduite de politiques foncières
- pré programmation d'actions

Chargé de mission « documents stratégiques »

Participation à l'élaboration des documents-cadre à l'échelle départementale ou à l'échelle des bassins de vie (SCOT, PCE territoriaux...)

SERVICE RESSOURCES

Cellule Affaires Générales

- Accueil
- Gestion du courrier
- Secrétariat des Instances décisionnaires
- Finances : comptabilité, budget, achats
- RH : Paye - Formation - GPÉC - Gestion Recrutement

Cellule Documentation

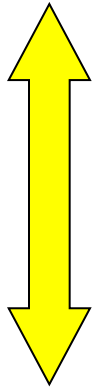
- Gestion du fond documentaire
- Recherches documentaires à la demande

Cellule système d'information et communication

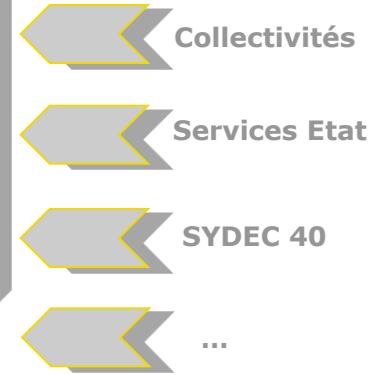
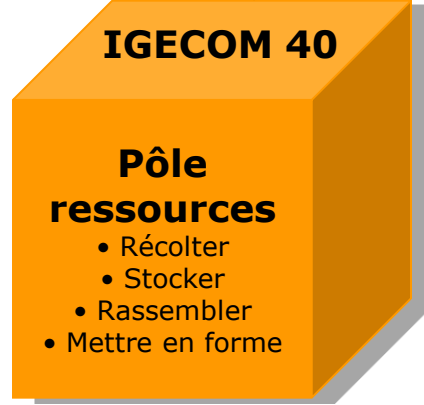
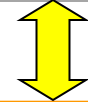
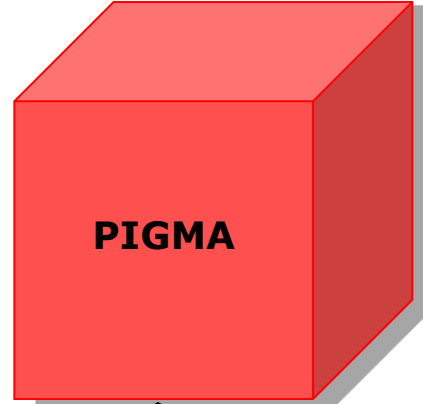
- PSI
- Site internet
- Intranet
- Gestion de la charte graphique

Recueil, synthèse et diffusion d'informations

Niveau régional



*Relais départemental
dans les Landes*



Diffusion des fichiers numériques

Mise en consultation des données
sur un portail cartographique

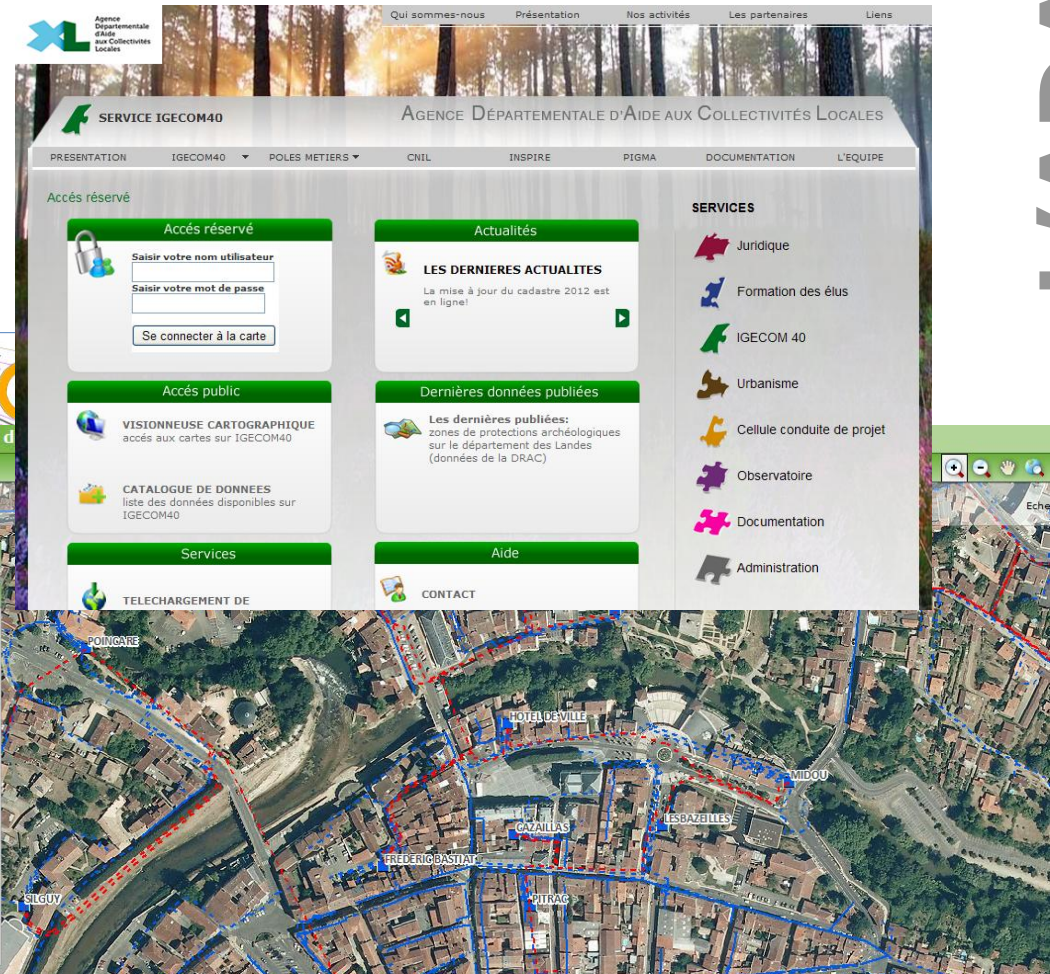
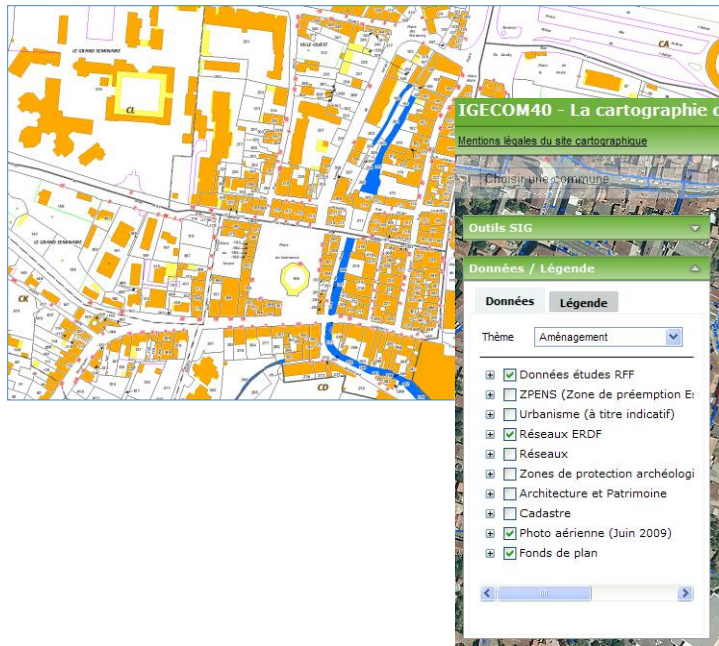


Analyses Foncières intra et
extra- communales par exemple

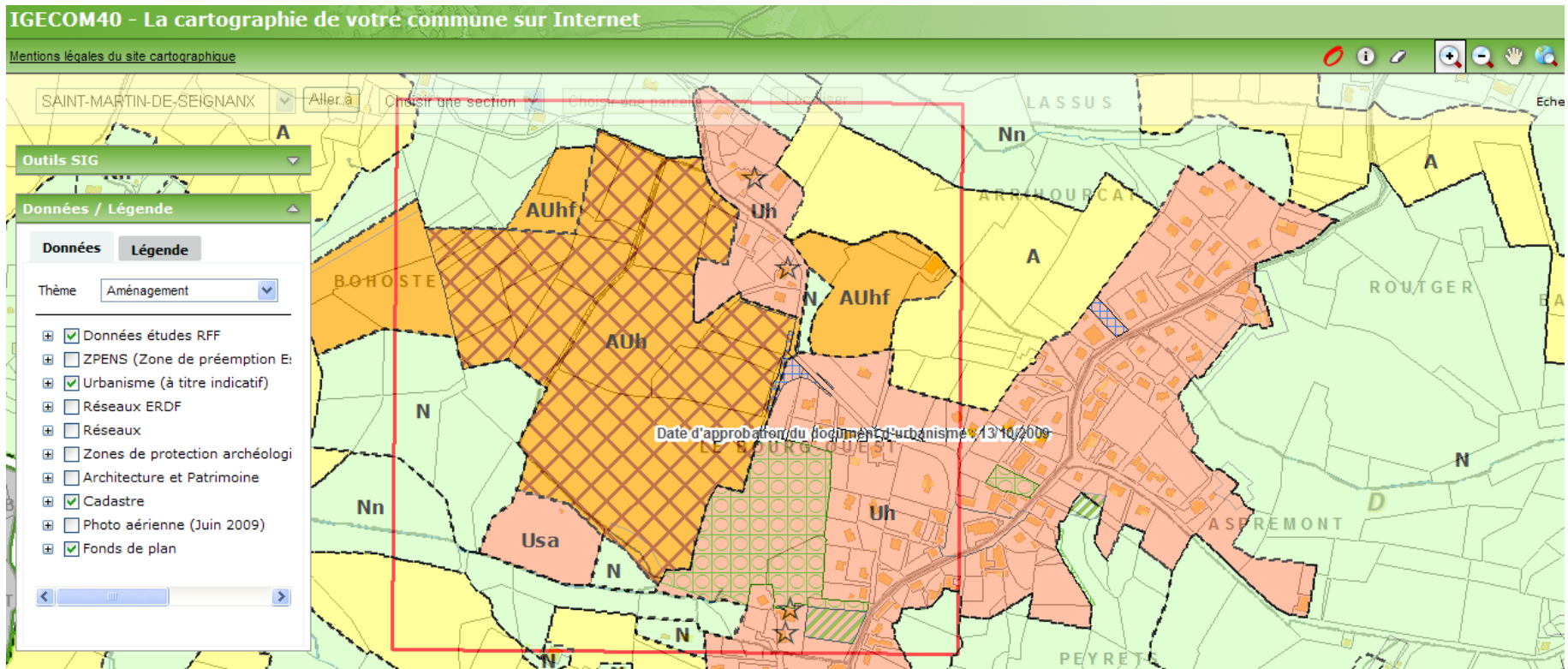
La cellule IGECOM 40

Collecte et diffusion d'informations géographiques de différentes natures aux acteurs publics :

- cadastre,
- réseaux,
- BD alti/topo/ortho,
- environnement,
- patrimoine,
- ...



... et les PLU numériques



Répartition de la numérisation DDTM 40 - IGECOM 40 depuis 2008

Intérêt de la numérisation des PLU :

- Faciliter l'instruction des ADS
- Ouverture de l'information administration/grand public
- BD riche pour études territoriales (aménagement, observatoire...)

Les modalités techniques:

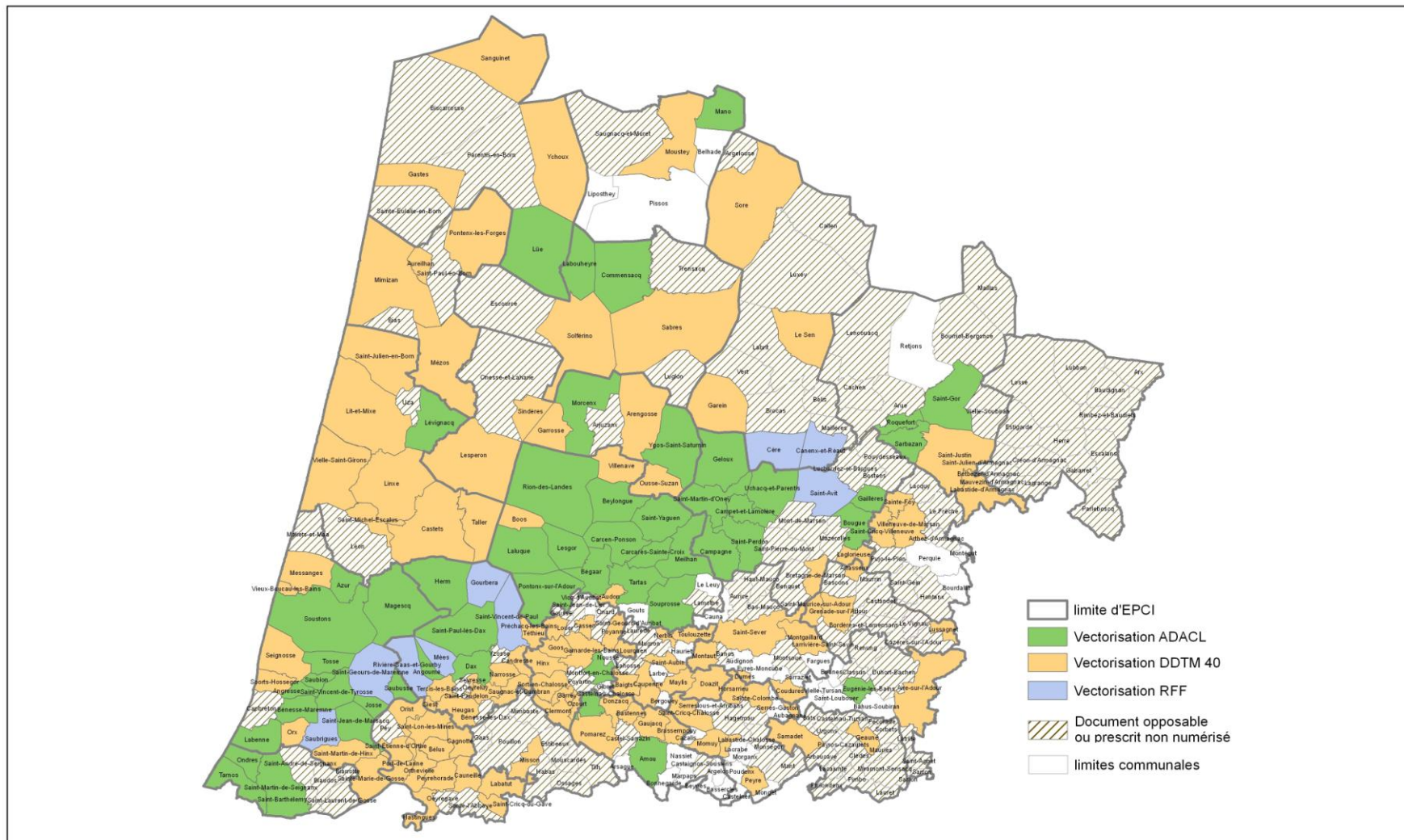
- Le PCI vecteur comme référentiel choisi
- Marché selon le cahier des charges national/régional (CNIG)
- Marché à bons de commande DRE : seuls documents stabilisés

Programmation selon critères suivants :

- Géographique (communes du littoral)
- Les agglomérations (Dax et Mont-de-Marsan)
- Les communes concernées par l'A65 et la LGV

2 niveaux de contrôle :

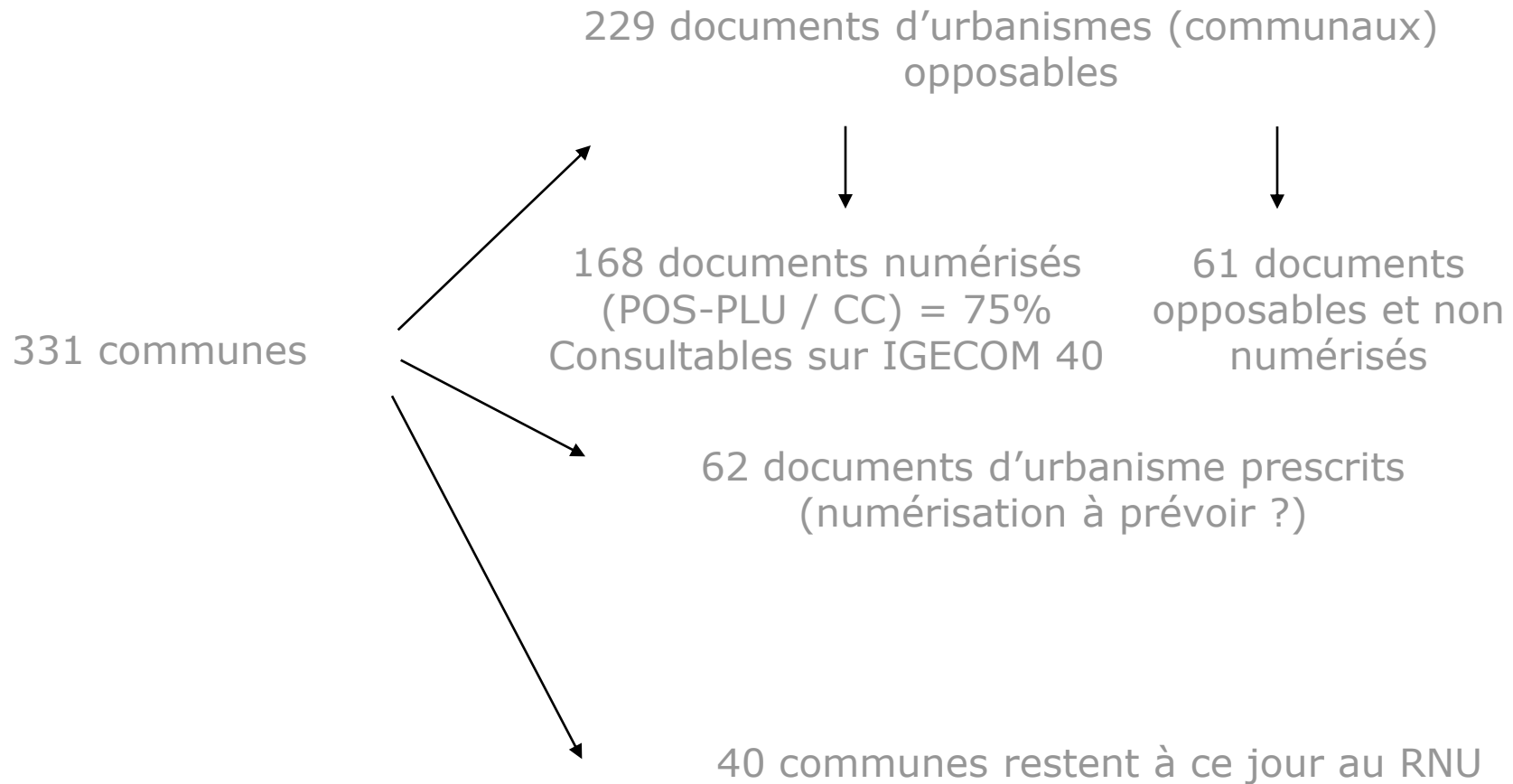
- Contrôle du contenu
- Contrôle de la forme



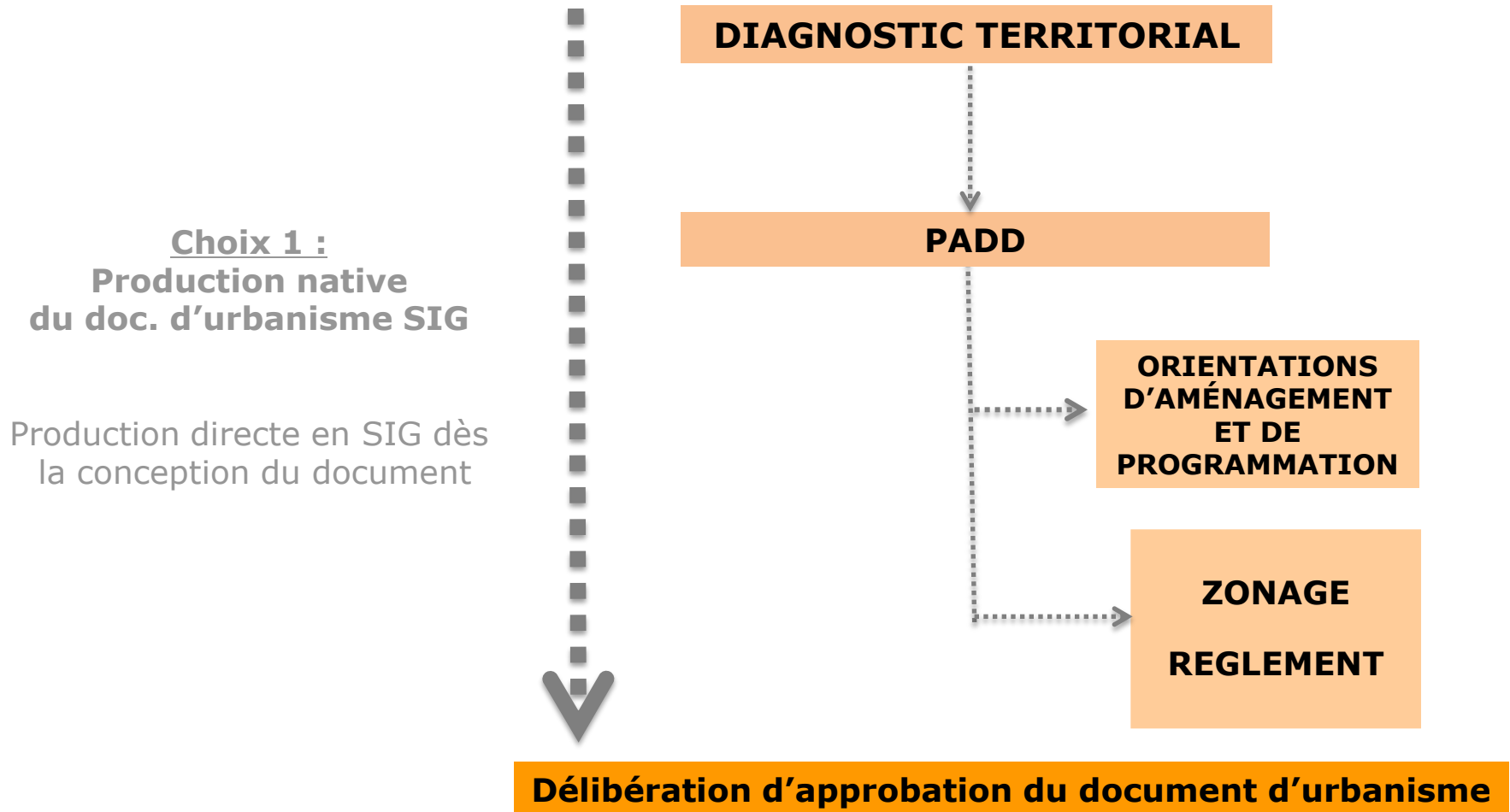
- limite d'EPCI
- Vectorisation ADACL
- Vectorisation DDTM 40
- Vectorisation RFF
- Document opposable ou prescrit non numérisé
- limites communales



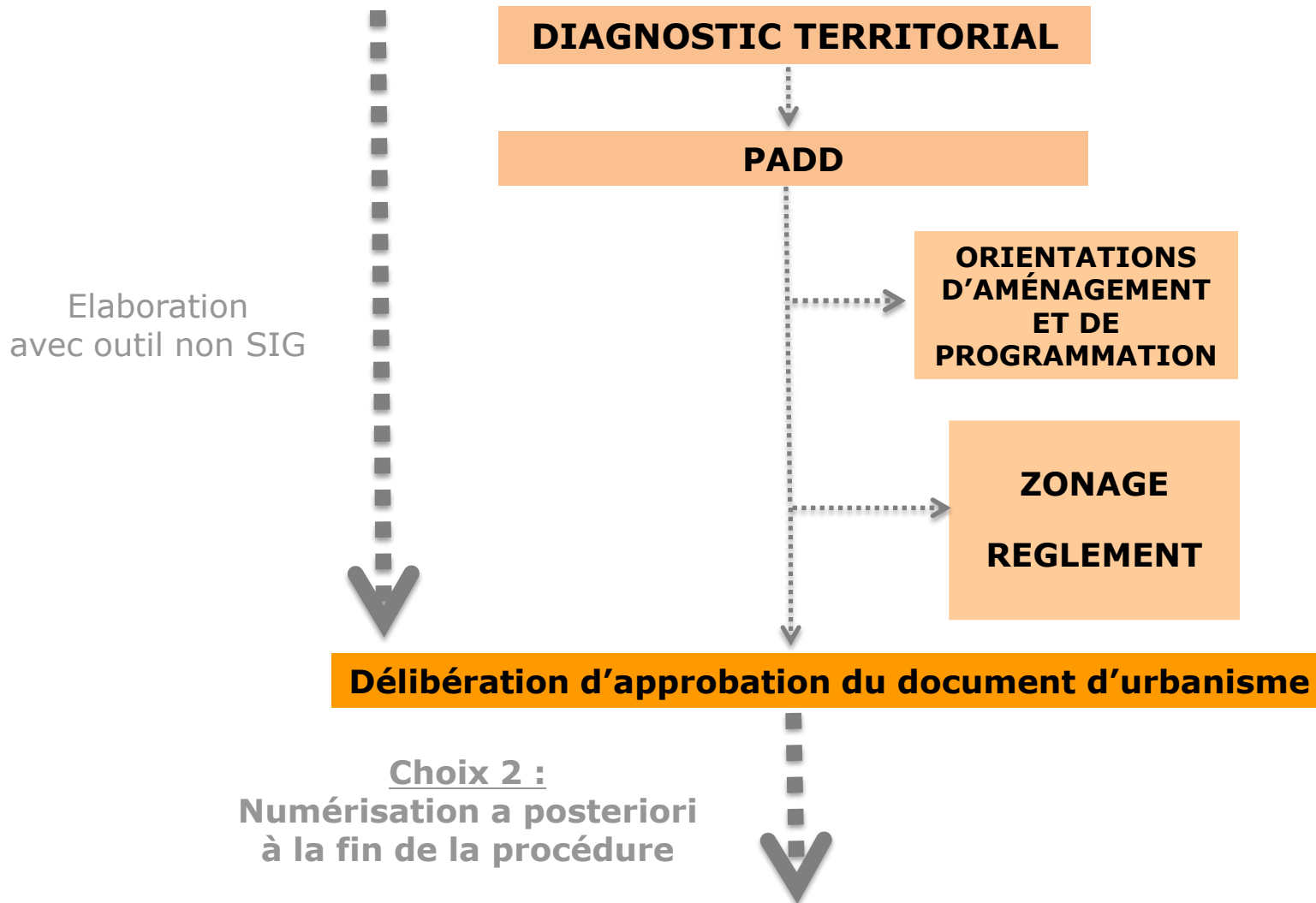
Les chiffres sur le département (au 01/01/2013)



2 procédures de numérisation du PLU



2 procédures de numérisation du PLU



Retours d'expériences lors de la numérisation SIG – Phase amont

- Au niveau de la passation du marché, faire le lien entre « Urbanisme » et « Géomatique »
- Annexer le cahier des charges CNIG dans le marché en tant que garantie
- Responsabiliser les partenaires dans le contrôle des données livrées, et la mise en place des mises à jour et évolutions du document (protocoles à instaurer entre collectivités et gestionnaires SIG?)
- Définir l'organisation des flux d'informations

Retours d'expériences lors de la numérisation SIG – Phase projet

Etat du document	Traitement	Contrôle	Résultat
Scan / DAO	Convertir en SIG	Contrôle qualité - Technique SIG (topologie, ...) - réglementaire (erreurs humaines, mauvaise interprétation)	Document SIG non opposable (risque de ne pas avoir la copie conforme du plan papier)
Production native	Travail en SIG dès l'élaboration	Contrôle technique SIG mais pas réglementaire	Document SIG « opposable », conforme au plan papier
Primo-numérisé (DDTM, IGECOM, RFF, collectivité)	Aucun Récupération d'un doc SIG	Contrôle réalisé précédemment lors de la primo-numérisation	Document SIG non opposable (risque de ne pas avoir la copie conforme du plan papier)

Retours d'expériences lors de la numérisation SIG – Phase suivi

- Quels usages et pérennité des informations : difficulté du suivi des évolutions locales en matière de planification stratégique
- Réticences des prestataires d'urbanisme qui hésitent à investir dans l'acquisition de compétences SIG

**Risque d'obsolescence rapide des données /
de l'investissement de la campagne de numérisation initiale**

Quelle organisation, implication des acteurs institutionnels ?

- Définir les circuits de validation des documents produits
Evaluer en fonction de la typologie des situations, le degré de conformité du doc. SIG par rapport au doc opposable, d'en déduire les restrictions d'usage.
- Définir les circuits de mise à jour.
Il s'agit de pérenniser le circuit de production initial.
- Définir une charte graphique commune (suite de l'ancienne charte graphique des POS)
- Prise en compte de l'évolution du référentiel cadastral entre deux évolutions de documents d'urbanisme
- Sensibilisation des acteurs au développement des compétences SIG
- Veiller à la mise à jour du cahier des charges CNIG pour tenir compte de l'évolution du Code de l'Urbanisme